

OCTOBRE 2025

Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'information, d'orientation et d'accompagnement.

POUR EN SAVOIR PLUS

04 79 44 23 18

300 Avenue de Savoie
73800 Montmélian
clic-combe@savoie.fr

HORAIRES

D'OUVERTURE :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h
et de 14h00 à 17h
sauf le mardi AM

Responsable de la publication
Claude ROCHE
LABRUNE
Directrice des Maisons sociales Combe de Savoie et Maurienne

Comité de Rédaction :
Christelle MORIZUR
Cheffe de Service PA-PH
Frédérique DARDIER
Secrétaire assistante
Frédérique CHABERT
MARTY
Karine DUFLANC
CLAUDEL
Karen HENRIQUET
Référentes PA-PH

TOUTE L'INFO LES AIDANTS

Dans le cadre de son rôle d'information, le Conseil Départemental a mis à jour ses fiches d'information CLIC dont celles sur le thème des aidants ci-dessous. Elles permettent de répondre aux questions des aidants en leur donnant les principales informations. Ces fiches sont disponibles auprès du CLIC de la Maison Sociale du Département et sont diffusables.

N'hésitez pas à les demander si besoin !

 FICHE INFO

L'AIDE AU RÉPIT DU PROCHE AIDANT

La loi d'adaptation de la société de vieillissement du 28/12/15 créé un droit au répit afin de soulager les proches aidants d'une personne âgée.

QUELLES CONDITIONS ?

Être proche aidant d'un bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

Lui apporter une aide indispensable, régulière et fréquente pour les actes de la vie quotidienne.

Ne pas être déjà rémunéré pour l'aide apportée.

À NOTER : L'absence de l'aidant nécessite une modification du plan d'aide.

QUAND SOLICITER LE DROIT AU RÉPIT ?

L'aînant, remplissant l'ensemble des conditions ci-dessus, va devoir s'absenter ou ne sera pas en capacité d'intervenir momentanément.

À NOTER : Il convient de contacter en amont le/la référente(s) personnes âgées personnes handicapées afin d'évaluer la situation et informer des différentes solutions : baluchonnage, hébergement temporaire, accueil de jour, services prestataires d'aide à domicile, emploi direct...



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Pour activer le droit au répit, l'enveloppe APA sera mobilisée en priorité.

Si le plan d'aide APA ne suffit pas à couvrir les frais, alors le droit au répit hors plan d'aide est mobilisé.

Cette aide est plafonnée annuellement (548,54 € en 2024) et elle ne peut être mobilisée plusieurs fois dans l'année civile, mais dans la limite du plafond annuel.

À NOTER : Les ressources de la personne âgée sont prises en compte : le taux de participation appliqué est identique à celui du plan d'aide. La prise en charge s'effectuera sur présentation de factures à la Direction Personnes Âgées, Personnes Handicapées.

N'hésitez pas à solliciter la référente APA

FICHE INFO



L'ACCUEIL DE RÉPIT

Il est parfois nécessaire de prendre un temps pour souffler et/ou se retrouver.

POUR UN ACCUEIL À LA JOURNÉE

L'ACCUEIL DE JOUR

Il permet d'accueillir soit en demi-journée, soit en journée entière des personnes âgées. Il existe des structures spécifiques pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

À NOTER : Les frais peuvent être pris en charge dans le cadre du plan d'aide Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile, dans la limite de l'enveloppe disponible, et selon les conditions de ressources.

L'ANIMATION AU SEIN DES EHPAD OU RÉSIDENCE AUTONOMIE

Certains établissements proposent aux personnes âgées vivant au domicile de participer à leurs animations.

Le CLIC (coordonnées au verso) peut vous indiquer les établissements concernés.

DES INITIATIVES LOCALES

Elles sont menées en Savoie pour permettre aux personnes âgées de rompre leur isolement pour continuer à participer à une vie sociale : repas partagés, réseaux de bénévoles, équipe mobile...

POUR UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'ACCUEIL TEMPORAIRE EN ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre d'un besoin de répit de l'aidant ou d'une hospitalisation de l'aidant, votre proche bénéficiaire de l'APA à domicile va réaliser un séjour temporaire en EHPAD. Cet accueil peut aller de quelques jours à trois mois, consécutifs ou non. Le coût de l'hébergement est identique à celui de l'hébergement permanent et l'aide sociale peut être sollicitée.

RENSEIGNEZ VOUS : auprès du CLIC (*coordonnées ci-dessous*) pour voir les modalités d'aide financière.

L'ACCUEIL FAMILIAL

Certaines familles d'accueil sont agréées pour accueillir à leur domicile des personnes âgées sur une période limitée.

À NOTER : Une partie des dépenses peut être financée par l'APA.

L'aide sociale départementale, l'aide au répit de l'aidant et l'aide en cas d'hospitalisation du proche aidant peuvent être sollicitées.

■ Plateforme Savoyarde de soutien aux aidants Grand âge

Cette plateforme propose aux aidants, une écoute, un conseil, une orientation par le biais d'une permanence téléphonique mais également un soutien psychologique, des formations ainsi que des actions de répit. Ce dispositif est financé par l'ARS et porté par France Alzheimer et maladies apparentées.

Plus d'informations auprès de France Alzheimer Savoie au 04 80 81 68 37 ou sur le site : <https://www.francealzheimer.org/savoie/>

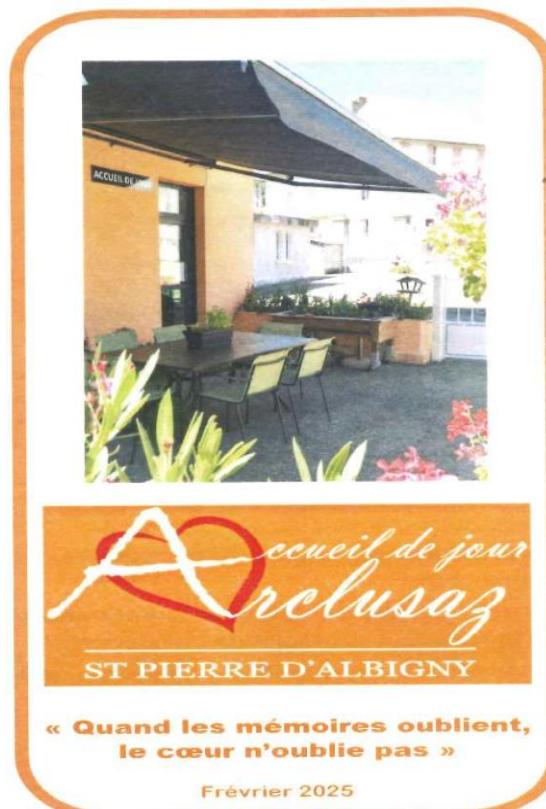
Le programme complet sur la Combe (de septembre 2025 à août 2026) est disponible via le lien (Ctrl + clic) :

https://www.francealzheimer.org/savoie/wp-content/uploads/sites/90/2024/12/Programme-de-Combe-de-Savoie-148-x-210-mm-1_compressed.pdf

■ Accueil de jour de l'Arclusaz Saint Pierre D'Albigny

Cette structure accueille des personnes âgées vivant à domicile, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée avec comme objectifs :

- favoriser les liens sociaux
- rompre l'isolement
- contribuer au maintien de l'autonomie par des activités adaptées
- passer un bon moment !



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ NOUS :



04 79 28 50 34



04 79 28 53 98



direction@hopital-dubettier.fr

HÔPITAL

Hôpital Dubettier de Chamousset

44 rue Jacques Marret

73250 St Pierre d'Albigny

- Ouverture de l'Accueil de jour du lundi au jeudi de 10h30 à 16h30,
- Présence de Mr Johan VIGATO, Neuropsychologue les lundis et mardis après-midi,
- Présence de Mr Fabrice CHARDON, Art Thérapeute les mercredis après-midi,
- Ateliers créatifs de saison ou Bien Être les jeudis après-midi.

Les modalités d'inscription :

Le dossier de demande d'admission peut se faire en ligne sur via trajectoire ou par dossier papier en s'adressant à l'accueil de l'établissement.

Une réponse est apportée à l'issue de la commission d'admission.

En cas d'avis favorable un rendez-vous de préadmission est organisé, en présence du bénéficiaire et de ses proches. Une période d'essai d'un mois est proposée.

Les Tarifs (au 01/02/2025 arrêté par le Conseil Départemental de la Savoie) :

En journée complète avec repas et collations.

- 30,61€ transport personnel
- 46,38€ transport établissement

Le flyer est disponible au CLIC n'hésitez pas à le demander !

■ Actualité du CLIC

A vos agendas !!

Prochaine réunion CLIC

Le lundi 24 novembre

De 14h00 à 16h00

A la Maison sociale du Département de la Combe de Savoie

Ordre du jour :

- Présentation des actions portées sur le territoire par Mathilde HOMBIAT de la Plateforme Savoyarde de soutien aux aidants Grand Age
 - Temps d'échange sur le thème de la conduite des séniors
 - Partage d'actualités de chacune de nos structures.